

M. STÉPHANE MÉLANÇON:

Merci. Au revoir.

495 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors, nous revenons dans quelques instants.

500

**M. FRANÇOIS ARTEAU & MME ANNE PELLETIER
LES AMIS DU PARC ANGRIGNON**

505 **LA PRÉSIDENTE:**

Alors, bonjour, bienvenue. Lorsque je vous donnerai la parole tout à l'heure, je vous demanderai de vous identifier et de préciser l'organisation que vous représentez. Je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes pour la présentation. Après huit minutes, je vous ferai un petit signe pour vous indiquer qu'il faut conclure. Nous avons lu votre document. Et à la suite de votre présentation, les commissaires auront quelques questions à vous poser.

510

Alors, encore une fois, bienvenue. Et la parole est à vous.

515 **M. FRANÇOIS ARTEAU:**

Bonjour, je suis François Arteau, je suis président de l'association Les amis du Parc Angrignon. Je suis accompagné de Mme Anne Pelletier, notre vice-présidente.

520 Les amis du Parc Angrignon, nous sommes un groupe de citoyens dont la vocation principale est la protection des milieux naturels du Parc Angrignon principalement, mais de l'ensemble des milieux naturels qu'on peut retrouver en milieux urbains.

525 Et notre mémoire ici a surtout porté sur l'orientation 8, « *Accroître la place de la nature et de la biodiversité urbaine* ».

Un premier constat qu'on a fait, on remarque qu'il y a, dans les principales orientations surtout pour l'orientation 8, il y a des objectifs qui sont très intéressants et très prometteurs pour 2050.

530 La lacune qu'on voit peut-être un peu plus dans le niveau du PUM présentement, c'est le manque d'encadrement ou comment on va être en mesure de bien réaliser ces objectifs-là.

535 C'est beau d'avoir des objectifs, mais si on ne se donne pas les moyens de les réaliser, on risque d'avoir la difficulté à les atteindre dans le futur.

540 Donc, on va passer brièvement nos principales recommandations. Évidemment, pour nous autres, les corridors écologiques, c'est un élément important pour favoriser la biodiversité et, un peu comme il a été déjà mentionné, la mobilité.

Ce qu'on recommande, c'est lors de l'établissement de ces corridors-là, de favoriser autant les espaces publics, institutionnels, et privés, donc afin d'augmenter la superficie disponible pour établir ces corridors-là.

545 L'avantage d'un corridor écologique par rapport à d'autres corridors de mobilité : il n'a pas besoin d'être en continu. Donc, il s'agit d'avoir une densité minimale pour permettre aux pollinisateurs, par exemple aux oiseaux, de migrer d'un territoire à l'autre.

550 Donc, plus on favorise les espaces, plus on enrichit on bonifie les corridors et les principaux axes que la ville peut développer sur son propre territoire.

555 De penser à différents types d'aménagement, d'utiliser n'importe quel petit coin, réaménager quand on fait des nouveaux aménagements, de penser en termes de biodiversité, et pas juste d'aménagement de gazon et tout ça, mais de penser en termes de biodiversité.

560 Et le troisième point, c'est de maintenir la valeur écologique de ces corridors, surtout lorsqu'on parle de corridors multifonctionnels.

565 Si on prend l'exemple du vélo. Si on dit : « On veut mettre, combiner un corridor écologique avec une piste cyclable. » Mais les pistes cyclables, elles ont des standards de largeur. Ça prend trois, quatre mètres de large. Mais si on a cinq mètres puis qu'on dit qu'on va laisser le restant pour le corridor écologique, mais à un moment donné, plus on met de fonctionnalités, plus les autres fonctionnalités ont des standards de largeur, à un moment donné, la partie biodiversité rapetisse et devient moins importante, ou si peu importante que le corridor n'a plus son efficacité en termes de valeur écologique.

570 Donc, c'est de faire attention dans l'établissement des corridors, de maintenir le potentiel de ces corridors-là.

 L'autre point qu'on désire soulever, c'est la protection des milieux naturels.

575 On a remarqué que les milieux naturels et les espaces verts, il faudrait qu'ils soient considérés comme des actifs, comme des joyaux de la trame urbaine.

580 Donc, dans certaines cartes, on a remarqué que certains espaces verts ne sont pas indiqués. Par exemple, je n'ai pas de pointeur, dans le haut de la carte, en plein milieu dans la partie hachurée, il y a le parc, le futur Parc Nature Turcot, qui inclut la falaise, qui n'est pas indiqué comme un parc. Il est indiqué comme étant un secteur économique prioritaire.

Donc, où est rendu ce parc-là dans cette carte-là et dans d'autres cartes aussi? Ce nouveau parc-là n'est pas du tout indiqué.

585 Il y a peut-être d'autres endroits à Montréal, qu'on ne les connaît pas, mais on remarque qu'il y a absence d'identifier certains potentiels d'espaces verts à indiquer, puis à mieux protéger.

590 L'autre protection aussi qu'on remarque, c'est que dans la partie à gauche, on remarque que le Parc du Bois-des-Caryers et le Parc Angrignon, vu que c'est notre secteur qu'on connaît bien, il est considéré comme un milieu naturel protégé ou en voie de l'être pour l'ensemble, une grande partie du parc.

595 Ça, c'est sur la carte des territoires d'intérêts écologiques.

Quand on arrive à la partie affectation des sols, il y a juste un petit secteur qui est conservé, qui a la désignation de conservation, qui est le Bois-des-Caryers. Et le restant du Parc Angrignon est considéré comme récréatif.

600 Mais pourtant, ces deux secteurs-là, c'est le même boisé. Il a été acheté en même temps, il a la même qualité ou la même valeur écologique de biodiversité. Pourquoi que dans un cas il y a un secteur qui est mis en conservation, mais pas la portion dans le Parc Angrignon n'est pas mise en conservation?

605 On a l'impression que dans ces cartes-là, qu'on nivèle par le bas la protection. Et non, nous autres, ce qu'on recommande, c'est qu'on nivèle vers le haut la protection des milieux naturels.

610 Si on les considère comme milieux naturels protégés, mais que dans l'affectation du sol, bien, qu'on les considère aussi comme espaces de conservation, à ce moment-là, on est plus sûr de préserver ces milieux-là et de maintenir.

615 Quand on parle de 10 % de milieux protégés, bien, il faut les maintenir en qualité. Donc, il faut assurer une meilleure protection de ces espaces-là.

Autre façon de protéger les milieux naturels, c'est de créer des zones tampons. Ça, je n'ai pas vu ça nulle part.

620 On parle de bande riveraine dans les cours d'eau. En dedans de cinq mètres, on ne peut pas faire telle chose, de 10 mètres, 15 mètres, et tout ça. Il y a des niveaux de protections.

625 Mais en milieu urbain, autour de nos milieux naturels protégés, on peut faire n'importe quoi. À deux mètres d'une zone protégée, on peut mettre du son à n'en plus finir, de l'éclairage. On peut perturber le milieu adjacent. Donc, il n'y a pas de zone de protection.

630 Déjà, ces espaces-là sont limités en surface, sont déjà affectés par le bruit environnant. S'il n'y a pas une zone de protection adjacente pour limiter la perturbation, bien, on va quand même les affecter, et la protection ne sera plus nécessairement adéquate.

Aussi, avec les changements climatiques... OK, ça, on pourra revenir plus tard. Et aussi, il y a les rivières comprises qui soient protégées. Nulle part on parle de rivière dans l'île de Montréal. On ne parle que de la...

635 Et d'avoir notre réglementation des parcs adaptée au milieu naturel, et non à leur désignation administrative.

Je passe la parole à ma collègue.

640 **Mme ANNE PELLETIER:**

Oui. En fait, il y a un point qui sort de notre axe principal, de l'analyse du mémoire, mais une chose, c'est la coordination au sein de la ville. On sait que c'est compliqué, les arrondissements, les services centraux.

645

Mais on l'a vu dans le premier budget participatif, il y avait la création du corridor écologique du Grand Sud-Ouest qui touchait plusieurs arrondissements.

650

Et malheureusement, à la fin, il y a des travaux qui n'ont pas été faits sur le terrain du canal de l'aqueduc et au Parc Angrignon, parce que ça relevait de services centraux, service de l'eau, service des grands parcs.

655

Alors donc, pour ces implantations-là d'envergure, c'est l'exemple des corridors écologiques, mais ce qu'on propose, c'est que dans le PUM, il y ait une orientation, oui, une orientation visant une meilleure coordination pour s'assurer que les objectifs du PUM soient rencontrés.

LA PRÉSIDENTE:

660

Je vais vous demander de conclure, s'il vous plait.

///

Mme ANNE PELLETIER:

665 Oui, parfait. Donc, les autres éléments, vous pouvez en prendre connaissance dans
le mémoire.

LA PRÉSIDENTE:

670 Très bien.

Mme ANNE PELLETIER:

675 Oui.

LA PRÉSIDENTE:

680 Merci beaucoup. Est-ce qu'on pourrait revenir, s'il vous plait, à la page de vos
recommandations sur les corridors écologiques? Je crois que c'est votre deuxième page.
Voilà.

685 Votre première recommandation où vous parlez de diversifier, vous suggérez de
diversifier les partenaires et les sites, espaces publics, institutionnels, et privés. Comment
est-ce qu'on s'y prend? Parce qu'on pourrait penser que c'est plus facile pour les espaces
publics et institutionnels.

Et pour les espaces privés, comment est-ce qu'on peut y arriver, quels sont les types
d'étapes que l'on doit franchir?

690
///

M. FRANÇOIS ARTEAU:

695 Je pense que c'est d'avoir aussi une approche de collaboration, parce que je sais que
ça se fait déjà. J'ai déjà entendu parler de certains projets, que je ne sais pas si les
arrondissements ou des services centraux qui ont fait ça, mais qui ont favorisé, soit fournir
des plantes ou des arbres.

700 Ils ont fait ça en bordure d'autoroutes, et tout ça, sur certains espaces comme dans
les parcs industriels. Il y a souvent des grands espaces de gazon, mais qui ne servent à rien.

Donc, il y a moyen, je dirais, de valoriser aussi ces espaces-là et d'assurer que la Ville
fasse de la promotion aussi.

705 De dire : « Voici, vous obtenez, comme un peu comme sur les édifices... »

LA PRÉSIDENTE:

710 L'incitatif.

M. FRANÇOIS ARTEAU:

715 Un lead, quelque chose, mais d'avoir un genre de certification qui est soit donnée,
un peu comme avec la fondation David Suzuki sur les pollinisateurs. Je ne me souviens plus,
ils ont une classification pour les organismes.

La Ville pourrait créer ce genre de certifications là, et ça pourrait servir de promotion
pour ces entreprises-là.

720 *///*

LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc, travailler aussi avec des incitatifs, par exemple, ou des encouragements.

725

M. FRANÇOIS ARTEAU:

Oui.

LA PRÉSIDENTE:

730

Deuxième question rapide. Vous avez parlé, à votre point 4.4, de la protection des rivières et des ruisseaux. Et vous avez dit qu'on n'en parlait pas beaucoup dans le PUM. Et vous dites : « Bon, ils sont mal protégés ou en très mauvais état. »

735

Est-ce que vous avez des exemples?

M. FRANÇOIS ARTEAU:

Pour...

740

LA PRÉSIDENTE:

Donc, vous parlez de la rivière Saint-Pierre là, mais est-ce qu'il y en a d'autres?

745

M. FRANÇOIS ARTEAU:

Bien, disons que nous sommes, c'est la rivière Saint-Pierre qu'on connaît un petit peu plus. Puis même dans un article que j'ai retrouvé de 2019, la Ville voulait faire la promotion de la protection des cours d'eau.

750

Je sais que dans le cas de la rivière Saint-Pierre, il y a un secteur qui était pollué à cause d'entrées inversées.

755

Et la décision d'un Tribunal a été de canaliser le secteur au lieu de corriger à la source la problématique.

Donc, ce secteur-là a été éliminé. Donc, ce secteur-là de fossés est disparu ou va disparaître. Donc, ça en est un des exemples.

760

Je sais qu'il y a d'autres exemples dans l'Est, mais que je ne connais pas comme tels.

LA PRÉSIDENTE:

Bien, merci. Christian.

765

LE COMMISSAIRE:

Oui. J'aimerais ça vous laisser la chance de revenir sur la question de la coordination.

770

M. FRANÇOIS ARTEAU:

Oui.

LE COMMISSAIRE:

775

Vous l'avez mentionné au début et à la fin de votre présentation. Vous semblez dire qu'on a un besoin de coordination entre les objectifs du PUM.

M. FRANÇOIS ARTEAU:

780

Oui.

LE COMMISSAIRE:

785

Et l'atterrissage en arrondissement, disons ça comme ça. Donc, la mise en forme des grandes cibles et entre les arrondissements également, je pense que pour des corridors, notamment, c'est important d'avoir une coordination.

790

Pouvez-vous me donner un exemple de mécanisme que vous pourriez voir être mis en place?

M. FRANÇOIS ARTEAU:

795

Bien, ça serait... bien, il y aurait peut-être deux façons de le voir. C'est lors la mise en place de corridors écologiques ou d'aller un petit peu comme fait le service de l'eau.

800

Par exemple, quand on parle d'un collecteur d'égout ou on parle d'alimentation principale en aqueduc, c'est un service central qui déploie l'infrastructure.

Qu'il y ait au moins au minimum un encadrement général et un cadre donné par un service central, peut-être réalisé par le service central ou par les arrondissements, mais que ce soit mieux encadré. La planification se fasse à un niveau supérieur pour l'ensemble.

805

Parce qu'aussi, l'autre inconvénient qui peut arriver : chaque arrondissement va interpréter son bout de corridor comme il le veut. Selon qu'ils sont plus intéressés à le valoriser, cette approche-là, il va être plus bonifié comme corridor. À côté, on en met le

minimum. Et là, on a un corridor avec une grande valeur écologique, et l'arrondissement à côté qui diminue.

810 Et là, le corridor perd son efficacité un peu.

Donc, je pense que c'est une vision globale minimum au niveau de la planification. Je ne sais pas si...

815 **LA COMMISSAIRE:**

Oui. J'ai deux petites questions. Vous avez souvent mentionné : « Établir et maintenir les potentiels de corridors. » Pour vous, ce serait quoi les maintenir, ça correspond à quoi?

820 **M. FRANÇOIS ARTEAU:**

Les corridors visuels, c'est que...

LA COMMISSAIRE:

825 Les corridors écologiques.

M. FRANÇOIS ARTEAU:

830 OK, corridors écologiques, parce qu'on en a parlé aussi. On ne l'a pas présenté.

LA COMMISSAIRE:

835 Oui.

M. FRANÇOIS ARTEAU:

840 Bien, c'est que les corridors écologiques, un peu comme les milieux... je dirais que nous autres, au Parc Angrignon, c'est plus milieu naturel aussi, qu'on sent, pas qu'il y ait, en tout cas, un entretien où est-ce que les gens peut-être manquent de formation ou d'intérêt à mieux comprendre le mécanisme de comment bien entretenir, et tout ça, ces milieux-là.

845 Parce que la problématique qu'on rencontre de plus en plus aussi avec les plantes envahissantes, c'est que quand c'est mal contrôlé, mal entretenu, bien, c'est eux autres qui prennent le dessus.

Donc, ça prend absolument une bonne connaissance de ces milieux-là et des bonnes pratiques.

850 Moi, je ne suis pas biologiste, je ne suis pas un spécialiste. Je suis un citoyen qui voit des choses, et puis tout ça.

855 Donc, j'espère qu'il y aura des spécialistes qui pourront guider comme il faut la Ville là-dessus.

LA COMMISSAIRE:

Autre question. Dans votre 4.3 que vous mentionnez à la page 5 :

860 « *Les changements climatiques auront un impact sur certaines essences d'arbres et autres végétaux. Il faudrait intégrer à ces cibles les critères d'évaluation et de suivi. Il faut aussi prévoir des processus d'adaptation vers l'atteinte de ces cibles.* »

Intégrer ces cibles des critères d'évaluation, en avez-vous certains à énoncer?

865 **M. FRANÇOIS ARTEAU:**

Non. Bien, comme je vous dis, moi, c'est un constat. Puis même, je viens de finir de lire un livre de Michel Leboeuf sur *Les cris...* c'est quoi le titre?

870 **Mme ANNE PELLETIER:**

Les chants perdus de la nature.

M. FRANÇOIS ARTEAU:

875

Les chants perdus. Et dans son livre, il mentionne qu'à cause des changements climatiques, de 5 à 20 % des habitats forestiers pourraient devenir inadéquats au courant de ce siècle, ce qui risque de provoquer des changements notables dans la composition et le fonctionnement des écosystèmes forestiers.

880

Donc, tous les milieux naturels et forestiers urbains qui sont encore plus affectés, donc risquent.

885

Lui, il considère qu'il peut en avoir jusqu'à 20 %. Puis je dirais peut-être en milieu urbain où le stress est encore plus fort, peut-être plus.

Donc, je n'ai pas de mesure, mais je pense qu'il faut penser à ça, donc...

LA COMMISSAIRE:

890

Garder nos 10 %.

///

M. FRANÇOIS ARTEAU:

895

Si on veut garder nos 10 % de milieux protégés, et tout ça, il faut être sûr que dans 20, 30, 40 ans, qu'ils soient encore là.

LA COMMISSAIRE:

900

Merci.

LA PRÉSIDENTE:

905

Comme il nous reste deux minutes, je crois, petite question très, très rapide. Vous avez parlé de votre classification hybride du Parc Angrignon, en fait, la moitié est un milieu naturel protégé ou en voie de l'être, et l'autre moitié est un parc urbain.

M. FRANÇOIS ARTEAU:

910

Bien, c'est ça, au Parc Angrignon.

Mme ANNE PELLETIER:

915

Je vais le faire.

M. FRANÇOIS ARTEAU:

920

Oui, si tu peux, il va être en avant, avance un petit peu, OK. La partie à gauche, en vert, c'est le milieu protégé. Donc, théoriquement, ça signifie qu'il y a une valeur écologique très différente, parce que cette section-là à l'ouest du parc, c'est une forêt naturelle qui n'a jamais été déboisée. Donc, on rentre dans un milieu naturel pas reboisé.

925 La partie plus à l'est a été reboisée, parce que c'étaient des terres agricoles. Mais la partie ouest, c'est réellement un boisé naturel jamais défriché, incluant le Bois-des-Caryers, parce que c'était la même terre, le même lot qui s'est sous-divisé.

LA PRÉSIDENTE:

930 OK. Alors, c'est ce qui justifie la différence de classification, c'est ça?

M. FRANÇOIS ARTEAU:

935 Oui, pour ça, mais...

LA PRÉSIDENTE:

Oui.

940 **M. FRANÇOIS ARTEAU:**

945 C'est ça, mais nous autres, dans notre recommandation, c'était de maintenir cette portion-là qui est naturelle en conservation. Si on la laisse telle quelle présentement, on permet les mêmes activités que dans le restant du parc, qui n'a pas cette valeur-là. Donc, on permet les rassemblements, la musique, les barbecues, et tout ça.

LA PRÉSIDENTE:

OK.

950

///

M. FRANÇOIS ARTEAU:

On n'a pas le même niveau de protection dans ce secteur-là.

955

LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

960

M. FRANÇOIS ARTEAU:

Donc, d'où la raison aussi des réglementations aussi en fonction de la qualité des milieux, les spécifications des milieux pour mieux encadrer leur utilisation.

965

LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci beaucoup. Alors, ça fait déjà 20 minutes que vous êtes là. Merci infiniment d'avoir partagé votre opinion et vos réactions, et d'être venus nous les présenter. Alors, bonne journée.

970

M. FRANÇOIS ARTEAU:

Merci.

975

LA PRÉSIDENTE:

Au revoir. Alors, nous revenons dans un petit instant.

980